

**ARRÊTÉ 2023-143 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT RUE FRANÇOIS PERRIN  
À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Vu l'arrêté 2023-122 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit une interruption toute la nuit sur l'ensemble du territoire (sauf RD 941 et maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 15 juin et le 31 août ;
- Vu la demande en date du 14 juin 2023 formulée par l'entreprise PRADEAU TP représentée par Monsieur Lucas BOUTAL (06 82 81 11 89) pour des travaux de renouvellement du réseau AEP pour le compte du Syndicat Vienne Briance Gorre ;
- Considérant qu'il convient de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rue François Perrin, du lundi 19 juin 2023 à 8h00 au vendredi 7 juillet 2023 à 17h00 ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La circulation des véhicules rue François Perrin, dans l'emprise et aux abords des travaux, sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains et véhicules de secours, **du lundi 19 juin 2023 à 8h00 au vendredi 7 juillet 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise PRADEAU TP, par :

- rue Armand Dutreix,
- rue Frédéric Chopin,
- rue Jean-Sébastien Bach,
- rue Wolfgang Amadeus Mozart,
- rue Camille Saint-Saëns,
- rue Erik Satie.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit **du lundi 19 juin 2023 à 8h00 au vendredi 7 juillet 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARRÉE À .....km** » et la signalisation réglementaire seront apposés de part et d'autre des accès à cette portion de voie communale, par l'entreprise PRADEAU TP.

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise PRADEAU TP, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC). Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public, le pétitionnaire devra adapter sa signalisation nocturne.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 14 juin 2023

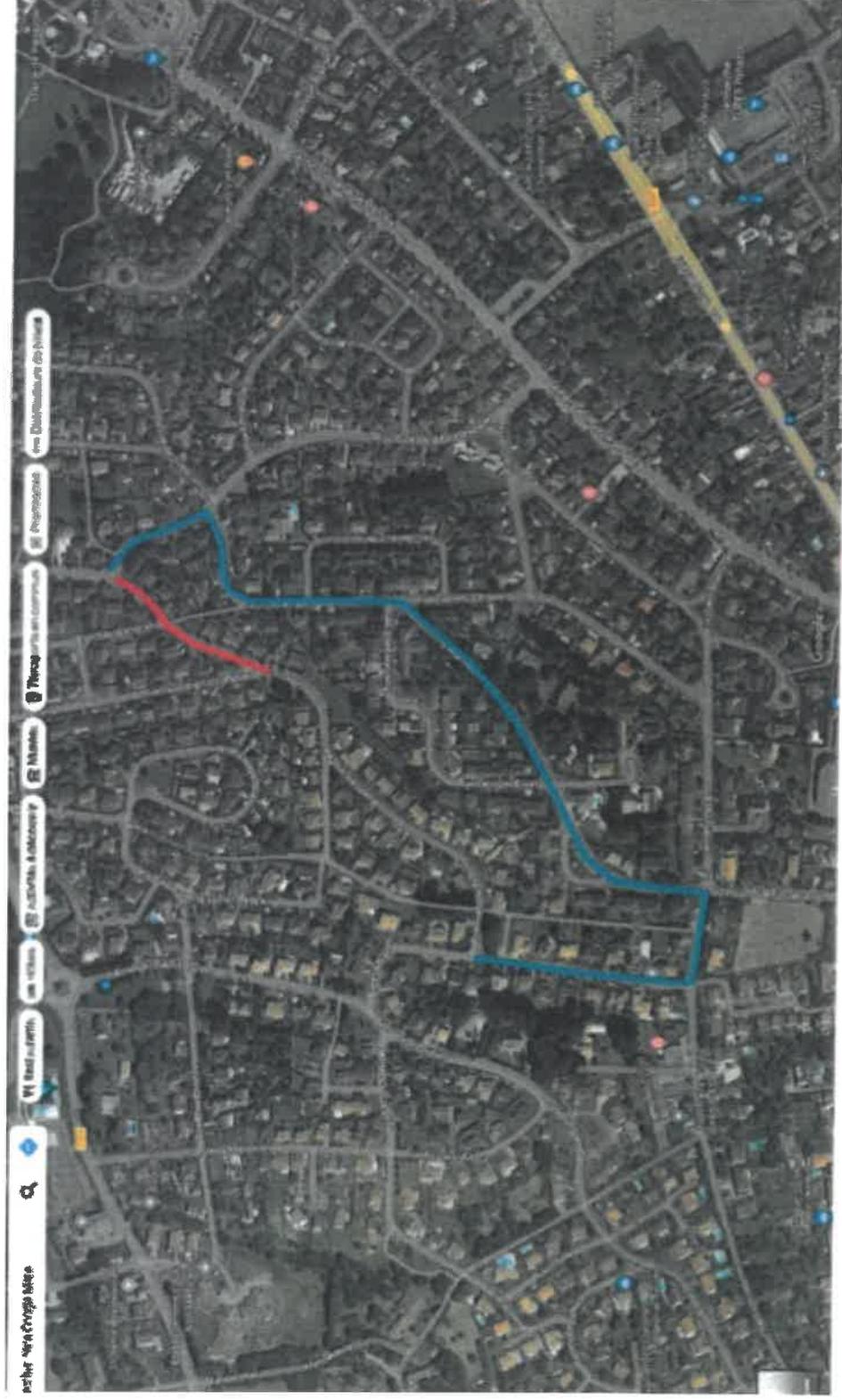


16 JUIN 2023

Publié en Mairie le .....

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-143 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT RUE FRANÇOIS PERRIN  
À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable



**—** Route barrée sauf riverains et bus scolaire

**—** Itinéraire de déviation